



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 3 juin 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1 (absence motivée)
Renald Roy, conseiller au siège no. 2 (absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h00.

CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE – Départ à retraite de M. Carol Dugas, directeur des Services Incendie de Cap-Chat.

RÉS.01.06.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que **L'ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en ajoutant les points suivants :

17. a) Participation à la demande collective MADA – Programme de soutien à la démarche « Municipalité Amie des Aînés » – Volet 1 – MRC de La Haute-Gaspésie.

17. b) Nomination d'un responsable du dossier « Aînés » pour la Ville de Cap-Chat – Programme de soutien à la démarche « Municipalité Amie des Aînés » – Volet 1.

17. c) Amendement à la résolution numéro 24.05.19 concernant la conclusion d'une entente de service avec TELUS.

17. d) Acceptation de la soumission de TELUS, datée du 10 mai 2019, concernant l'achat d'équipements et d'appareils téléphoniques au coût de 3 220. \$ + tx – Surplus acc. & Autoriser le directeur général et greffier à signer une entente, le cas échéant.

17. e) Adhésion aux services « Connexion Affaires » de TELUS pour l'obtention de lignes téléphoniques IP et autres services – 440. \$ + tx mensuellement – Budget rég. & Autoriser le directeur général et greffier à signer une entente, le cas échéant.

18. Faits saillants du Rapport financier et du Rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

RÉS.02.06.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 21 MAI 2019

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **6 mai 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **21 mai 2019** soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.03.06.19

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7455 à #7472** ainsi que **#31453 à #31516**, pour un montant de **197 904.09\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2019

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 avril 2019 à chacun des membres du Conseil.

CORRESPONDANCE

- Confirmation par le ministre des Transports du Québec de l'octroi d'une somme de 537 226. \$ pour la réfection de la rue des Fonds et divers travaux.
- Lettre de remerciement du Cégep de Saint-Laurent pour accueil et prêt de local lors de la formation des opérateurs en eau potable.

RÉS.04.06.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CLUB DE PÊCHE ET DE PLAISANCE DE CAP-CHAT – 200. \$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le Club de pêche et de plaisance de Cap-Chat désire installer sur le site de leur débarcadère une affiche d'accueil pour le compte des touristes arrivant par la mer;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Club de pêche et de plaisance de Cap-Chat sollicite l'aide financière de la ville;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **VERSE** au **Club de pêche et de plaisance de Cap-Chat** une **aide financière de deux cents dollars (200.\$)**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.06.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE GRAVIER / LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION BTP NOTRE-DAME – 3 585. \$ + TX – DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#081 du 31-12-2018) de **Les Entreprises en construction BTP Notre-Dame**, au montant de **3 585. \$ + taxes**, relative à l'achat de 300 tonnes de gravier 0-3/4 (stockage d'hiver 2018-2019); le coût étant approprié à même le poste budgétaire « **Droits sur les carrières et sablières** ».

ADOPTÉE

RÉS.06.06.19

AUTORISER L'ALLOCATION DU MANDAT DE RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE 132 – BRIS D'AQUEDUC EN MAI 2019 / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 8 976. \$ + TX – SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT QU'un bris d'aqueduc est survenu au cours du mois de mai en face du 97 Route 132 à Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la chaussée de la route 132, propriété du ministère des Transports du Québec, a été endommagée lors de la réparation du bris d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la soumission déposée par **Les Entreprises Mont-Sterling Inc.**, au montant de **8 976.\$ + taxes**, pour le rapiéçage d'asphalte de la route, face au 97 Route 132; cette somme étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.07.06.19

ACHAT ET INSTALLATION DE 75 LUMINAIRES AU DEL / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD – 21 723.75 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** **Les Installations électriques M. Richard Inc.** de procéder à l'achat et l'installation de soixante-quinze (75) luminaires au **DEL avec œil magique**, pour un montant de **21 723.75\$ + taxes**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.08.06.19

MANDATER MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL-GREFFIER POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN – RANDONNÉE VTT

CONSIDÉRANT la demande de M. Georges Roy pour la location de la salle polyvalente (2^{ième} étage) du Centre sportif Claude-Jourdain de même que le stationnement en front de celui-ci pour la tenue d'une activité « Randonnée de véhicules tout-terrain (VTT) » qui se tiendra le 27 juillet prochain à Cap-Chat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que madame **Marie Gratton** et monsieur **Yves Roy**, respectivement maire et directeur général-greffier, **soient et sont autorisés à signer**, pour et au nom de la municipalité, **le contrat de location à intervenir entre les parties**.

ADOPTÉE

RÉS.09.06.19

AMENDEMENT AU DISPOSITIF DE LA RÉSOLUTION NO.10.04.19 CONCERNANT L'INSTALLATION DE MESURE DE CONTRÔLE PAR CAMÉRA AUX CARRIÈRES CONNUES COMME ÉTANT : LA CARRIÈRE JOURDAIN, LA CARRIÈRE PETITE-RIVIÈRE ET LA CARRIÈRE LÉONIDAS SERGERIE

VU la résolution n°10.04.19 adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 par laquelle la Ville de Cap-Chat devait procéder à l'achat et l'installation de mesure de contrôle par caméra sur le site de trois carrières sur son territoire;

ATTENDU QUE les modèles de caméra à acquérir étaient alimentés au moyen de l'électricité;

ATTENDU QUE deux des trois sites identifiés, soient la carrière Jourdain et la carrière Petite-Rivière, sont situés à forte distance des équipements d'Hydro-Québec, ce qui augmente considérablement le coût d'installation;

ATTENDU QU'il existe un modèle de caméra alimenté au moyen de l'énergie solaire;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat de trois (3) appareils de mesure de contrôle certifiée dont un du modèle **SOLTEK III HQ**, au coût de 2 150. \$, et deux du modèle **SOLTEK ES**, au coût unitaire de 4 970. \$, pour un total de 12 090. \$ + taxes (le prix inclus le transport et l'installation de tout l'équipement de prise de photos et d'acheminement des données); cette dépense étant prélevée à même le poste budgétaire des **Droits sur les carrières et sablières**.

ADOPTÉE

RÉS.10.06.19

EMBAUCHE DE TROIS CANDIDATS – PROJET FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) 2019 – VOLET 4

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2019 (FAIR) – Volet 4;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet déposé pour l'embauche des trois (3) travailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'embauche de trois (3) candidats, à compter du 3 juin 2019, pour une période de quatorze (14) semaines, au taux horaire de 12.50 \$, et à raison de quarante (40) heures par semaine; le coût étant approprié à même la subvention à recevoir dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) 2019.

ADOPTÉE

RÉS.11.06.19

ADOPTION DES « BUDGETS AMENDÉS 2019 » DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS / 77 763. \$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** les « **BUDGETS AMENDÉS 2019** » de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins, datés du 23 avril et 17 mai 2019, reçus par courriel à la municipalité le 28 mai 2019, dont la participation financière s'élève à 77 763. \$; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.12.06.19

DÉROGATION MINEURE AU 114 RUE NOTRE-DAME OUEST À CAP-CHAT – MME MONETTE DION

Suite au rapport daté du 14 mai 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié le 15 mai 2019 sur le site Internet de la municipalité et dans le journal l'Avantage gaspésien du 22 mai 2019;

Suite à la consultation publique tenue le 3 juin 2019 ;

En conséquence, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 114 rue Notre-Dame à Cap-Chat, lot 67-16, Rang Un, Canton Cap-Chat, (zone M.10), à savoir :

- De permettre une marge de recul arrière de plus ou moins 3,0 mètres au lieu du minimum requis qui est fixé à 5,5 mètres pour la construction d'une galerie à l'arrière de la maison.

ADOPTÉE

RÉS.13.06.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 290-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « ENTREPOSAGE INTÉRIEUR D'UNE SUPERFICIE MAXIMALE DE 400 M² » À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ DANS LA ZONE Rb.104

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 290-2019** amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Entreposage intérieur d'une superficie maximale de 400 m² » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Rb.104 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le RÈGLEMENT N° 290-2019 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.14.06.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 291-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE « ROULOTTE DE VOYAGE » À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ DANS LA ZONE Ra.101

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 291-2019** amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage « Roulotte de voyage » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ra.101 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le RÈGLEMENT N° 291-2019 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.15.06.19

PARTICIPATION À LA DEMANDE COLLECTIVE MADA – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » – VOLET 1 – MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour le Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » – Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a l'intention d'y présenter une demande collective;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Chat souhaite mettre à jour sa politique municipale en faveur des aînés et de son plan d'action qui en découle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- informe la MRC de La Haute-Gaspésie qu'elle souhaite participer à la demande collective, laquelle sera présentée dans le cadre du Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » – Volet 1;
- demande, également, à la MRC de réaliser les travaux de coordination.

ADOPTÉE

RÉS.16.06.19

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS » POUR LA VILLE DE CAP-CHAT – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » - VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Chat souhaite devenir une municipalité participante à la demande collective qui sera présentée dans le cadre du Programme de soutien à la démarche «Municipalité amie des aînés» – Volet 1 par la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Chat doit désigner une personne responsable du dossier « Aînés »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la municipalité de Cap-Chat désigne monsieur JEAN-MARC LEMIEUX, conseiller au siège no.1, représentant du dossier « Aînés » pour la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.17.06.19

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 24.05.19 CONCERNANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC TELUS

ATTENDU QUE l'amendement à la résolution numéro 24.05.19 vise à modifier le titre de la résolution de la manière suivante :

« Autoriser la signature par le directeur général et greffier de l'entente de services convenue entre la Ville de Cap-Chat et TELUS pour la fourniture d'équipements de réseautique et de liens de communication – Contrat numéro K0291 »;

ATTENDU QUE le dispositif de la résolution est modifié de la manière suivante :

En lieu et place de « pour la fourniture de services de téléphonie IP, au coût de 1 717.88 \$ + taxes mensuellement », lire : « pour la fourniture d'équipements de réseautique et de liens de communication, au coût de 1 207.54 \$ + taxes mensuellement »;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'amendement de la résolution numéro 24.05.19 soit et est accepté tel que décrit ci-dessus et que la dépense soit prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.06.19

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TELUS DATÉE DU 10 MAI 2019 CONCERNANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'APPAREILS TÉLÉPHONIQUES AU

COÛT DE 3 220. \$ + TX – SURPLUS ACC. & AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER À SIGNER UNE ENTENTE, LE CAS ÉCHÉANT

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire mettre à niveau ses équipements et appareils téléphoniques qui ne répondent plus aux besoins actuels;

ATTENDU QUE la compagnie TELUS a déposé auprès de la Ville une soumission qui rencontre les besoins;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la soumission de la compagnie **TELUS**, datée du 10 mai 2019, concernant l'achat d'équipements et d'appareils téléphoniques, au coût de **3 220. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.19.06.19

ADHÉSION AUX SERVICES « CONNEXION AFFAIRES » DE TELUS POUR L'OBTENTION DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES IP ET AUTRES SERVICES – 440. \$ + TX MENSUELLEMENT – BUDGET RÉG. & AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER À SIGNER UNE ENTENTE, LE CAS ÉCHÉANT

ATTENDU QUE LA Ville de Cap-Chat désire mettre à niveau son système de téléphonie et adhérer à la téléphonie IP;

ATTENDU QUE la compagnie TELUS offre à la Ville un plan de services appelé « Connexion Affaires » pour l'obtention de lignes téléphoniques IP et autres services, au coût de **440. \$ + taxes mensuellement**, tel que plus amplement détaillé dans sa soumission datée du 10 mai 2019;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** au plan de services « **Connexion Affaires de TELUS** », tel que défini dans la soumission du 10 mai 2019, au **coût mensuel de 440. \$ + taxes**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER / VÉRIFICATEURS EXTERNES DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

Conformément au dispositif de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire, madame Marie Gratton, fait lecture à l'assemblée des « **Faits saillants du rapport financier / vérificateurs externes de l'exercice financier 2018** » et dépose également ledit rapport.

JOURNÉE CAP « VERT » L'AVENIR – 8 JUIN 2019

Madame le maire fait la revue des évènements organisés dans le cadre de la journée Cap « VERT » l'avenir du 8 juin prochain et discute du travail que va réaliser le Conseil de l'Eau du Nord sur la rivière Cap-Chat durant la présente saison estivale, à savoir : la cartographie de la rivière Cap-Chat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À la période de questions, deux jeunes étudiants de l'école l'Escabelle remettent au Conseil, séance tenante, une lettre par laquelle il demande l'intervention de la ville pour remettre en état le terrain de soccer de l'école.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 21h01 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER